

DECRET N°2012- 169 DU 14 JUIN 2012

Chargeant Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 17 au 28 mars 2012

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2012-004 du 24 Janvier 2012 portant composition du Gouvernement,

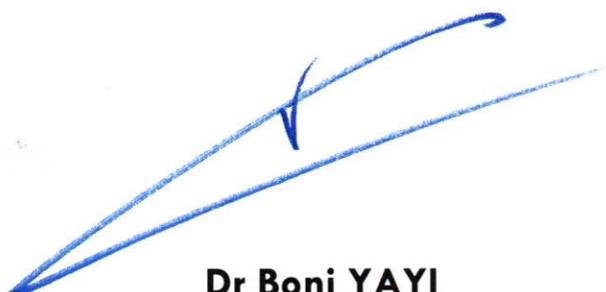
D E C R E T E :

Article 1^{er} : pour compter du 17 au 28 mars 2012, Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI